

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 14 mai 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 14 mai 2018, à 18 h, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Maryline Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Jean Fontaine, Michel Gendron, Ian Langlois et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Alain Laplante, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (RLRQ c.C-19).

Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, est présent.

Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h.

Monsieur le maire déclare que la présente séance est illégale. Il mentionne être en désaccord avec sa convocation car non conforme aux règles édictées à la Loi sur les cités et villes du Québec et à la jurisprudence.

ORDRE DU JOUR

14 mai 2018

No 2018-05-0244

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que l'ordre du jour de la présente séance
extraordinaire soit adopté tel que soumis.

Monsieur le maire appelle au vote sur cette proposition :

Votent pour : mesdames les conseillères Claire Charbonneau,
Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia
Poissant, ainsi que messieurs les conseillers
François Auger, Yvan Berthelot, Jean Fontaine,
Michel Gendron et Marco Savard

Votent contre : madame la conseillère Maryline Charbonneau,
messieurs les conseillers Justin Bessette et
Ian Langlois et monsieur le maire Alain Laplante

POUR : 9

CONTRE : 4

ADOPTÉE

— — — —

No 2018-05-0245

Suspension de l'employé n° 00588

CONSIDÉRANT que le 10 mai 2018, le maire a
suspendu l'employé n° 00588 de ses fonctions à des fins
« d'enquête administrative sur ses agissements récents » ;

CONSIDÉRANT le 2^e alinéa de l'article 52 de la Loi
sur les cités et villes du Québec ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'annuler et de révoquer la suspension imposée
par le maire le 10 mai 2018 à l'égard de l'employé n° 00588 et
que ce dernier soit dès à présent rétabli dans ses fonctions
intégrales, sans aucune perte de droits et privilèges.

De plus, que le conseil municipal exprime ses plus
sincères regrets pour la situation difficile qu'il a dû traverser.

Monsieur le maire appelle au vote sur cette proposition :

Votent pour : mesdames les conseillères Claire Charbonneau,
Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia
Poissant, ainsi que messieurs les conseillers
François Auger, Yvan Berthelot, Jean Fontaine,
Michel Gendron et Marco Savard

14 mai 2018

Votent contre : madame la conseillère Maryline Charbonneau,
messieurs les conseillers Justin Bessette et
Ian Langlois et monsieur le maire Alain Laplante

POUR : 9

CONTRE : 4

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités
et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2018-05-0246

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 18h40.

Maire

Greffier